

Informations au sujet de l'offre UEL pour les étudiants EAD

Quelle que soit leur filière principale, les étudiant(e)s doivent choisir une langue dans le cadre de l'UEL (Unité d'Enseignement de Langue), qui fait partie intégrante de leur cursus. Cette **UEL est obligatoire** de la 1^{ère} année de Licence jusqu'à la 1^{ère} année de Master.

Il existe **trois cas de figure** :

a) L'étudiant(e) choisit d'étudier **une seule langue**. Dans ce cas, il/elle n'a qu'une UEL obligatoire et la langue choisie sera : soit une **langue en continuation**, c'est-à-dire une langue étudiée dans le secondaire parmi les 4 langues suivantes : allemand, anglais, espagnol ou italien, soit le **Breton ou l'Irlandais (= Gaélique d'Irlande) en initiation** (jamais étudié auparavant, donc)

b) L'étudiant(e) souhaite étudier **2 langues** ; dans ce cas, il y a **2 scénarios** possibles :

■ prendre une langue au titre de l'UEL (langue en *continuation* - allemand, anglais, espagnol ou italien, ou langue en *initiation* - Breton ou Irlandais) et une autre langue au titre de l'UEO (uniquement une langue en continuation ou Latin)

■ prendre une langue au titre de l'UEL **obligatoire** (langue en *continuation* ou langue en *initiation*) et une autre langue au titre de l'UEL **facultative** (uniquement une langue en continuation ou Latin).

NB :

○ lorsque l'étudiant(e) souhaite étudier **2 langues**, il peut donc choisir **2 langues vivantes en continuation** ou **1 langue en continuation et Latin** ou **une langue en initiation et une autre en continuation ou Latin**.

○ le **Breton** ou **l'Irlandais initiation** sont forcément l'UEL **obligatoire** ; c'est l'inverse pour le **Latin**, qui lui ne peut être choisi que comme **UEO Langue** ou UEL **facultative** (donc suppose d'avoir une autre langue comme UEL obligatoire)

c) L'étudiant souhaite étudier **3 langues** ; dans ce cas, il y a **2 scénarios** possibles :

■ prendre une langue au titre de l'UEL **obligatoire** (langue en *continuation* ou en *initiation*), une langue en *continuation* au titre de l'UEO et Latin au titre de l'UEO **2** ou de l'UEL **facultative**

■ prendre une langue au titre de l'UEL **obligatoire** (langue en *continuation* ou en *initiation*), prendre Latin au titre de l'UEO et une langue en *continuation* au titre de l'UEO **2** ou de l'UEL **facultative**

NB :

○ il est donc **impossible d'étudier 3 langues vivantes** (seulement 2 langues vivantes et Latin).

○ la **différence entre UEO et UEL facultative** est que, dans le cadre de l'UEL **facultative**, seuls les points au-dessus de la moyenne sont pris en compte (un résultat en dessous de la moyenne ne pénalise pas l'étudiant) ; toutefois, l'UEL facultative étant par définition un enseignement optionnel, cela augmente le volume horaire de l'étudiant, à la différence de l'UEO Langue (constituant un choix possible pour l'UEO, qui fait partie des enseignements obligatoires)

ATTENTION :

- a) **Ne pas confondre langue obligatoire et langue facultative avec la distinction faite au lycée entre LV1 et LV2.** Il s'agit en effet pour chaque étudiant de choisir comme UEL obligatoire la langue dans laquelle il/elle est le plus à l'aise ou, en cas de difficulté avec les langues précédemment étudiées, de se donner une nouvelle chance en débutant une langue en initiation
- b) Le choix de l'UEL fait en L1 **engage pour tout le cursus** (à moins d'avoir gardé une autre langue comme UEO ou comme option et de rebasculer vers cette dernière entre S1 et S2 ou entre L1/L2 ou L2/L3). Il faut donc bien réfléchir à son choix de langue et veiller à **ne pas choisir une langue par défaut en L1.**
- c) **IMPORTANT** : les langues en initiation ne peuvent être débutées qu'en L1 ; les étudiants qui s'inscrivent en EAD directement en L2 ou L3 ne peuvent en aucun cas choisir une langue en initiation (à moins d'avoir suivi cet enseignement en assidu en L1).
- d) Il existe un **cours de remise à niveau en anglais** qui peut être pris en complément de l'UEL (pas d'évaluation, ne se substitue pas au cours d'UEL mais permet de revoir les bases).
L'inscription à ce module se fait directement sur la page CURSUS du cours de langue et n'a pas à être indiqué lors de l'inscription pédagogique en ligne.

En résumé :

UEL OBLIGATOIRE	
LANGUE EN <i>CONTINUATION</i>	ou LANGUE EN <i>INITIATION</i>
Allemand	Breton
Anglais	Irlandais (= Gaélique d'Irlande)
Espagnol	
Italien	
+ éventuellement UEO Langue et/ou UEL FACULTATIVE	
Allemand	
Anglais	
Espagnol	
Italien	
Latin	

CONTACT

Coordnatrice EAD des UEL/UEO Langue : Hettie Le Pennec – hettie.lepennec@univ-rennes2.fr

Coordnatrice de l'enseignement de Latin : Françoise Morzadec – francoise.morzadec@univ-rennes2.fr